



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 14 février 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE C-02

Ce règlement vise à donner suite à une demande de modification réglementaire reçue de la part du propriétaire du lot 2 991 705, lequel est situé en partie dans la zone C-02 et en partie dans la zone H-05. La modification réglementaire vise à :

- changer légèrement une limite de la zone C-02 pour que le lot 2 991 705 soit entièrement dans la zone C-02 ; et
- corriger la grille des dispositions de cette même zone.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC des Laurentides le 16 février 2024. Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 29 février 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint